

PHI8290 Philosophie du droit/  
PHI910X Séminaire en philosophie pratique 1  
Hiver 2025  
Mardis de 14h00 à 17h00  
Dominique Leydet  
[Leydet.dominique@uqam.ca](mailto:Leydet.dominique@uqam.ca)  
(Disponibilités : Prendre rendez-vous par courriel)

## PLAN DE COURS *Version préliminaire*

### I. DESCRIPTION SELON L'ANNUAIRE

Étude des principaux courants de réflexion en philosophie du droit contemporaine, en référence, le cas échéant, à leurs fondements historiques. Étude de thèmes comme la normativité juridique, le positivisme juridique, l'herméneutique juridique, la finalité du droit, les relations entre le droit, la loi et la constitution, le pluralisme juridique, le droit et la démocratie, les droits de l'homme et du citoyen.

### II. DESCRIPTION SPÉCIFIQUE : « LE DROIT DE PROPRIÉTÉ ET SES APORIES »

La Révolution française s'est distinguée par l'affirmation du droit de propriété comme un droit naturel et imprescriptible de l'individu (*Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, 1789) « de jouir et de disposer des choses de la manière la plus absolue » (*Code civil*, 1804, art. 544). Du côté britannique, Blackstone, dans ses *Commentaires sur les lois d'Angleterre*, avait défini, dès 1753, la propriété privée comme « le pouvoir exclusif et despotique qu'un homme revendique et exerce sur les choses extérieures du monde, à l'exclusion totale du droit de toute autre personne dans l'univers ». Cette conception de la propriété, qui marque la modernité occidentale et se déploie autant dans le monde anglo-américain que dans les pays de droit civil, démontrera dans les siècles successifs une étonnante résilience malgré le fait qu'elle ne semble jamais avoir vraiment correspondu à la réalité de ces sociétés et qu'elle peut apparaître de plus en plus décalée face à ce qu'est devenue l'institution de la propriété dans les sociétés d'un capitalisme avancé. On peut également relever qu'elle semble singulièrement inadaptée à leurs besoins. Comme l'écrit Jean-Fabien Spitz (2019) : « l'idée de propriété héritée des débuts de l'ère libérale moderne ne permet ni de maîtriser les inégalités, ni de prohiber la monopolisation des ressources ni, plus grave, de faire obstacle aux déprédations irréparables qu'elle autorise à infliger à la nature. »

L'objectif du séminaire est d'interroger cette conception de la propriété – parfois qualifiée « d'idéologie propriétaire » - à travers la double perspective de la théorie du droit et de la philosophie politique. Du côté de la théorie du droit, nous explorerons le débat qui anime les juristes depuis le début du XXe siècle à son propos. Nous nous intéresserons ainsi aux auteurs qui, en s'attachant à la réalité du droit dans leurs sociétés, ont contesté le caractère « naturel », strictement « individualiste » et « absolu » du droit de propriété. Ainsi, Léon Duguit qui entend montrer comment le droit de propriété est avant tout une « fonction sociale » dont les fins dépassent nécessairement les limites du seul intérêt individuel, mais aussi tout le courant du

réalisme juridique américain qui pense la propriété comme un ensemble complexe de relations juridiques entre des personnes. Ces auteurs, en soulignant les dimensions sociales et politiques du droit de propriété, mettent au jour le rôle crucial de l'État et légitiment son intervention dans le contrôle et la redistribution des droits de propriété. Cela étant, on a pu dire que le réalisme juridique, en décomposant ce droit présumé absolu en une multiplicité de droits, avait eu pour effet de le désintégrer (Grey). Cette désintégration, loin de clore le débat, l'a relancé de plus belle. Depuis le dernier tiers du XXe siècle, on constate, en effet, un retour du bâton de la conception libérale classique avec le développement d'un « nouvel essentialisme » (Ireland), lequel réaffirme la nécessité de concevoir la propriété privée à partir du droit d'exclure. C'est cette position que conteste un courant de la théorie du droit américaine qui se qualifie lui-même de progressiste et qui tente de penser le droit de propriété comme un droit relationnel devant nécessairement prendre en compte les besoins de ceux et celles avec lesquels nous partageons l'espace social. Bien sûr, ces débats ne sont pas purement théoriques, ils se déploient sur le fond de contextes politiques et économiques changeants qu'il nous reviendra également d'éclairer.

Au retour de la semaine de lecture, nous allons opérer un virage vers la philosophie politique contemporaine pour réfléchir sur la place de la propriété privée dans la théorie de la démocratie. Notre point de départ sera un texte de C.B. Macpherson (1978), dans lequel celui-ci entend montrer comment le problème central de la théorie libérale de la démocratie est sa difficulté à concilier la conception libérale de la propriété privée avec le droit de tous les individus d'utiliser et de développer leurs capacités, droit qu'il considère être le principe éthique fondamental de la démocratie libérale. Je propose de partir de cette caractérisation du problème pour voir comment, dans la philosophie politique contemporaine, différents auteurs ont tenté de confronter ce que Macpherson désigne comme une contradiction interne à la pensée libérale.

### III. MÉTHODE PÉDAGOGIQUE - TEXTES

Le cours prend la forme d'un séminaire centré sur la discussion des textes au programme et dont la lecture est obligatoire (voir **V. Proposition d'évaluation**). Sauf exception, les textes apparaissant dans la description détaillée sont accessibles sur la plate-forme Moodle. Il n'y a pas de recueil de textes. Il est essentiel d'avoir avec vous les textes pertinents à la séance prévue pour leur discussion.

### IV. PLAN DÉTAILLÉ

*(N.B. Cette liste de lectures est donnée à titre indicatif et est susceptible de changement. La version finale sera rendue disponible à la rentrée.)*

#### **Semaine 1 (7 janvier)**

Introduction à la thématique du cours; présentation du plan de cours et entente d'évaluation.

#### **Semaine 2 (14 janvier) - Introduction**

Lectures obligatoires :

Éric Fabri, "La propriété privée, un droit absolu ? ", dans Éric Fabri, *Pourquoi la propriété privée ?*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2023, p. 23-36.

Pierre Crétois, « L'idéologie propriétaire », *Cahiers de la recherche sur les droits fondamentaux*, 20, 2022, p. 23-30.

C.B. Macpherson, "The Meaning of Property", dans C.B. Macpherson, *Property: Mainstream and Critical Positions*, Toronto, Toronto University Press, 1978, p. 1-13

Lectures complémentaires:

Jean-Fabien Spitz, « Les apories de la propriété » (Recension du livre de R. Blaufarb), *La vie des idées*, lavedesidees.fr, 4 octobre 2019, 8 p.

Rafe Blaufarb, « Introduction », dans R. Blaufarb, *L'invention de la propriété privée. Une autre histoire de la Révolution*, trad de l'anglais par C. Jacques, Champ Vallon, 2019, p. 5-23.

**Semaine 3 (21 janvier) – Le caractère paradoxal de l'idéologie propriétaire dans une société marchande en expansion**

Lectures obligatoires :

Robert W. Gordon, "Paradoxical Property", dans John Brewer, Susan States (dir.), *Early Modern Conceptions of Property*, London, Routledge, 1996, p. 95-110.

Paddy Ireland, *Property in Contemporary Capitalism*: Chapter 3 "The Dual Nature of Property", Bristol, Bristol University Press, 2024, p. 39-70.

**Semaine 4 (28 janvier) – La propriété comme fonction sociale**

Lectures obligatoires :

Duguit, Léon, *Les transformations générales du droit privé depuis le Code Napoléon*, Paris, Librairie Felix Alcan, 1912.

Première conférence : « Le droit subjectif et la fonction sociale », p. 1-22.

6<sup>e</sup> conférence : « La propriété fonction sociale » p. 147-178.

**Semaine 5 (4 février) – Le réalisme juridique et la propriété comme faisceau de droits**

Lectures obligatoires:

Wesley Newcomb Hohfeld, "Some Fundamental Legal Conceptions as Applied in Judicial Reasoning," *Yale Law Journal* 23, no. 1 (1913-1914), p. 16-59.

Fabienne Orsi, "Elinor Olstrom et les faisceaux de droits : l'ouverture d'un nouvel espace pour penser la propriété commune », *Revue de la régulation*, 14, 2<sup>e</sup> semestre, 2013, p. 1-26 (voir surtout p. 1-16).

Lecture complémentaire:

John R. Commons, *The Distribution of Wealth*, [1893] Reprints of Economic Classics, New York, 1965, "Rights of Property", p. 86-101.

**Semaine 6 (11 février) – Désintégration de la propriété ?**

Thomas C. Grey, « The Disintegration of Property », *Nomos*, vol. 22: *Property*, 1980, p. 69-85

Carole M. Rose, « Canons of Property Talk, or, Blackstone's Anxiety », *Yale Law Journal*, 108 (3), 1998, p. 601-632.

**Semaine 7 (18 février) - Le nouvel essentialisme : la propriété comme droit d'exclure**

Lectures obligatoires:

Thomas W. Merrill, "Property and the Right to Exclude," *Nebraska Law Review* 77, no. 4 (1998), p. 730-755

Thomas W. Merrill; Henry E. Smith, "The Morality of Property," *William and Mary Law Review* 48, no. 5 (April 2007), p. 1849-1896.

**Semaine 8 (25 février) – La conception relationnelle de la propriété : le courant progressiste dans la théorie du droit américaine**

Lectures obligatoires:

Joseph William Singer, "Property and Social Relations: From Title to Entitlement", dans *Property Law on the Threshold of the 21<sup>st</sup> Century*, (dir.) G.E. van Maanen, A.J. van der Walt, Gregory S. Alexander, Maastricht, Maklu 1996, p. 69-90.

Laura S. Underkuffler, "The Politics of Property and Need," *Cornell Journal of Law and Public Policy* 20, no. 2 (Winter 2010), p. 363-376.

#### Lecture complémentaire:

Alexander, Gregory S.; Peñalver, Eduardo M.; Singer, Joseph W.; and Underkuffler, Laura S., "A Statement of Progressive Property" (2009). Cornell Law Faculty Publications. Paper 11 (2 p.).

#### **Semaine 9 (4 mars)**

\*\* Semaine de lecture \*\*

#### **Semaine 10 (11 mars) – La propriété comme droit de ne pas être exclu**

C.B. Macpherson, « Liberal-Democracy and Property », dans C.B. Macpherson, *Property: Mainstream and Critical Positions*, Toronto, Toronto University Press, 1978, p. 199-207.

Nicolas Blomley, "The right not to be excluded. Common property and the struggle to stay put", dans A. Ash, P. Howell, *Releasing the Commons. Rethinking the Futures of the Commons*, London, Routledge, 2016, p. 89-106.

#### **Semaine 11 (18 mars) – Propriété privée et la liberté**

##### Lectures obligatoires :

Éric Fabri, *Pourquoi la propriété privée?*, Lormont, Le Bord de l'eau, 2023

Chapitre 9 « Trois concepts de liberté » (p. 215-236) ;

Chapitre 10 « Quelle propriété pour quelle liberté ? » (p.237-264).

#### **Semaine 12 (25 mars) – À compléter**

#### **Semaine 13 (1er avril) – À compléter**

#### **Semaine 14 (8 avril) – Un au-delà de la propriété privée : la copossession du monde ?**

##### Lectures obligatoires :

Pierre Crétois, *La copossession du monde : vers la fin de l'ordre propriétaire*, Paris, Éd. Amsterdam, 2023.

#### **Semaine 15 (15 avril) – Rencontres individuelles pour discuter du travail de session**

### **V. PROPOSITION D'ÉVALUATION**

- 1) Précis/Questions à préparer : Chaque étudiant.e devra au cours du trimestre préparer la discussion de deux textes au programme en envoyant au plus tard le vendredi à 17h00 avant la séance désignée un « précis » du texte à discuter dans lequel des questions sont posées sur le texte (minimum de 5, maximum de 10 questions pour chaque texte). En séance, le/la responsable du texte mène la discussion qui se développe à partir des questions posées dans le précis. Il n'y a pas d'exposé à proprement parler. Cela requiert des autres participant.e.s au cours qu'ils/elles travaillent chacune des questions posées dans le précis en préparation de la séance. Un exemple de précis sera fourni aux étudiant.e.s à la 2<sup>e</sup> séance du cours ( = **15%** pour chaque précis).

N.B. Cet élément de la proposition d'évaluation est appelé à être modulé selon le nombre d'étudiant.e.s inscrit.e.s au cours. Il sera précisé à la rentrée après discussion avec le groupe-cours.

- 2) Problématique du travail de session : À la **semaine 13**, remise de la problématique de votre travail de session (bref énoncé du sujet et du problème dont vous voulez traiter, thèse ou hypothèses que vous souhaitez soutenir/ explorer, brève description de la façon dont vous entendez procéder, plan schématique, bibliographie). Longueur maximale : 5 pages. ( = 15 %)
- 3) Participation : présence régulière et active au cours, participation qui témoigne d'une préparation sérieuse des textes et des questions posées dans les précis. ( = 15% ).
- 4) Travail de session : Dans ce travail vous devez développer un question abordée au cours du trimestre. Dans un texte d'environ 7000 mots au total (+/- 10%), vous devez a) présenter clairement le sujet abordé, la problématique, le but poursuivi ; mener à bien le programme annoncé (ce qui inclut une réflexion critique sur le thème ou le problème traité). b) Ce travail doit comporter une bibliographie pertinente (constituée d'au moins 5 articles (ou de chapitres de livres ou livres) dont certains ne sont pas des lectures obligatoires du cours). Ce travail est à remettre au plus tard le **vendredi 18 avril avant minuit** sous format électronique (**word**). Tout retard non motivé sera sanctionné (2 points par jour de retard). ( = 40%)

**Critères d'évaluation** : Compréhension des textes, des problèmes, des concepts discutés; Clarté et rigueur de l'organisation générale de la réflexion et de l'argumentation ; qualité de la langue (orthographe et syntaxe) ; utilisation judicieuse de la littérature secondaire.

**N.B.** La présence régulière en cours est requise et tous les travaux sont des prestations individuelles.